

Appel à manifestations d'intérêt : candidatures au Conseil d'administration de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de divers membres de l'IITA. Il émet des recommandations concernant la direction stratégique générale de cette dernière, supervise son efficacité institutionnelle, et veille à ce que l'Initiative agisse efficacement tout en respectant sa mission, sa vision et ses valeurs. Le Conseil est responsable de la supervision et de l'approbation du plan de travail annuel et du budget, et doit rendre des comptes à cet égard. Il ne joue toutefois aucun rôle opérationnel dans la gestion quotidienne de ce travail, qui est en grande partie effectuée par le Secrétariat de l'IITA. Les membres du Conseil visent à être des ambassadeurs mondiaux de l'IITA, au sein de leurs catégories de membres et au niveau international. Ils devront également principalement s'acquitter des tâches suivantes :

- conseiller l'Assemblée des membres de l'IITA concernant la situation financière globale de l'Initiative et recommander des mesures si nécessaire ;
- fournir des orientations concernant l'élaboration des ordres du jour et des documents de l'Assemblée des membres par le Secrétariat ;
- Se réunir tous les ans en qualité de comité de projet pour participer à la révision du projet de Secrétariat de l'IITA. Ce contrôle est mené par le PNUD en qualité d'organisateur de l'initiative, conformément au Programme du PNUD et aux Politiques et Procédures opérationnelles.

Le Conseil d'administration est assisté dans sa mission par des groupes de travail consultatifs. Ces derniers, constitués de membres de l'IITA, sont formés ponctuellement pour fournir des conseils sur des domaines spécifiques du travail de l'IITA, conformément aux procédures opérationnelles permanentes.

Composition et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de deux membres issus de chacune des trois catégories de membres, à savoir : les organismes de coopération au service du développement, les pays partenaires, et la catégorie regroupant les organisations de la société civile, les organisations du secteur privé et les autres membres. Un siège supplémentaire (septième) est réservé au représentant de la communauté technique de l'IITA.

Les membres élus acceptent d'exercer un mandat complet de deux ans et peuvent prolonger leur engagement en effectuant un second mandat, en vue d'assurer la continuité de la représentation au sein du Conseil.

L'IITA cherche à refléter une certaine diversité en matière d'équilibre entre les sexes , de représentation géographique et de groupes sous-représentés, tout en garantissant l'expertise technique nécessaire pour diriger l'Initiative. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable (le nombre de mandats consécutifs n'est pas plafonné).

Quels sont les avantages pour vous-même et pour votre organisation ?

- La possibilité de contribuer et de prendre part à une initiative internationale de renom, qui vise à améliorer les retombées des ressources destinées au développement dans le monde entier.
- D'excellentes occasions de réseautage et la possibilité de rencontrer des personnes variées issues de l'ensemble du secteur du développement et de travailler avec elles, à distance comme en personne.
- Poste non rémunéré, mais offrant la possibilité de voyager à l'international si nécessaire pour représenter l'IITA, avec une prise en charge des dépenses raisonnables.
- Démontre l'engagement de votre organisation envers l'efficacité et la transparence de l'aide.

Principales qualifications

Les candidats doivent être affiliés à une organisation membre de l'IITA. L'IITA accorde beaucoup de valeur aux candidats provenant de catégories et de milieux différents, apportant un large éventail de compétences et une diversité de points de vue et d'expériences au Conseil. L'IITA recherche les caractéristiques suivantes :

Essentielles

- Engagement personnel envers la mission, la vision et les valeurs de l'IITA et volonté de jouer le rôle d'ambassadeur pour l'Initiative ;
- Compréhension de la norme relative aux données ouvertes de l'IITA ;
- Expertise et connaissances en matière de coopération au service du développement, d'efficacité de l'aide, d'intervention humanitaire ou de transparence, pertinentes pour les secteurs du développement et de l'aide humanitaire ;
- Capacité à collaborer avec des personnes issues de divers milieux et dotées de compétences variées, et volonté de composer avec des points de vue divergents au sein du Conseil d'administration ;
- Réseau professionnel solide doté d'un pouvoir de mobilisation au sein de votre catégorie de membres ;
- Maîtrise professionnelle de l'anglais en tant que langue de travail du Conseil d'administration ;
- Engagement de l'organisation du candidat à vous permettre de consacrer le temps minimum décrit ci-dessous à votre rôle.

Souhaitées

Capacité à catalyser de nouvelles idées, méthodes et applications pour ouvrir la voie à l'innovation et à l'amélioration continue dans votre domaine professionnel d'expertise. Un mélange de compétences et d'expériences dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- planification stratégique et gestion des risques,
- gestion financière et communication d'informations financières,
- mise en œuvre de projets de l'IITA,
- collecte de fonds,
- mobilisation des parties prenantes et communication,
- droit des entreprises et gestion de contrats, ou
- gestion de projets et gestion axée sur les résultats.

Temps consacré à la fonction

Le Conseil d'administration est un organe proactif ; il est attendu de ses membres qu'ils collaborent, notamment pour réviser et valider les principaux documents stratégiques dans des délais opportuns. Par ailleurs, il est attendu des membres qu'ils assistent à des événements importants pour l'IITA tout au long de l'année. Le temps consacré à la fonction par an dépend de la période/du cycle mais, en général :

- Au moins deux jours par mois pour contribuer à la direction stratégique générale et au fonctionnement efficace de l'IITA en examinant activement et en contribuant aux discussions dans l'espace en ligne du Conseil d'administration de l'IITA; durée variable en fonction de la période de l'année, augmentant par exemple à l'approche des réunions de l'Assemblée des membres.
- Contribution active aux consultations et faciliter le processus de gestion et de renouvellement du Plan stratégique de l'IITA pour la période postérieure au Plan stratégique 2020-2025.
- Préparation et participation aux réunions trimestrielles du Conseil d'administration généralement deux réunions à distance (environ 3 heures) et deux réunions en présentiel (environ 3 à 4 jours chacune, déplacement compris), tous frais payés.
- Participation aux réunions annuelles de l'assemblée des membres de l'IITA et aux événements d'échange communautaire, généralement au cours du quatrième trimestre (environ 4 à 5 jours, déplacement compris), tous frais payés.

Conflits d'intérêts et code de conduite

L'IITA attend de son Conseil d'administration qu'il se conforme aux normes déontologiques les plus rigoureuses et fasse preuve de la plus stricte intégrité dans tous ses actes, décisions et communications, que ce soit en interne, au sein de la communauté, entre membres et avec le Secrétariat. En raison de la nature de l'IITA, qui est une initiative pluripartite rapprochant les fournisseurs d'aide au développement, les gouvernements des pays partenaires, les organisations de la société civile, les fondations et les entreprises du secteur privé, des conflits peuvent survenir entre les intérêts de l'IITA et les intérêts commerciaux, stratégiques ou individuels des membres du Conseil ou leurs organisations. Les organisations envisageant une nomination devraient se référer aux clauses applicables du code de conduite et aux politiques en matière de conflits d'intérêts, telles qu'elles sont stipulées dans les POP de l'IITA.

Le processus d'élection dans les Procédures opérationnelles permanentes

La procédure relative à l'élection du Conseil d'administration de l'IITA est détaillée dans les [Procédures opérationnelles permanentes de l'IITA](#).

Questions

Veillez contacter le Secrétariat de l'IITA en envoyant un e-mail à Annelise Parr, à annelise.parr@undp.org pour toute question sur ce message ou sur le processus électoral en général.